

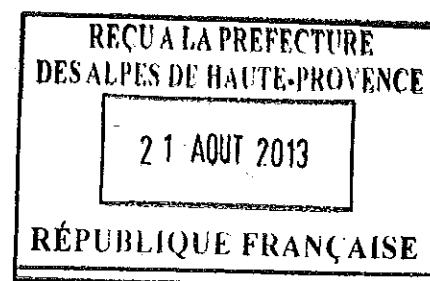
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Commune des Omergues

**Enquête publique relative
à la demande de renouvellement
d'autorisation d'exploiter une
carrière de roches massives sur le
territoire de la commune des
Omergues, au lieu-dit « La
Junare »**



RAPPORT



Du 17 juin au 19 juillet 2013 inclus

Commissaire-enquêteur : Georges Henri DUCREUX

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. GÉNÉRALITÉS	3
1.1. OBJET DE L'ENQUETE	3
1.2. CADRE JURIDIQUE ET CONTEXTE DE L'ENQUETE	3
1.3. DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR	3
CHAPITRE 2. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	4
2.1. CONSULTATIONS, DEMARCHES ET CONTROLES PREALABLES A L'ENQUETE	4
2.2. PUBLICITE ET INFORMATION PREALABLE A L'ENQUETE	5
2.3. MODALITES DE L'ENQUETE	5
2.4. LE DOSSIER D'ENQUETE	6
2.5. DEROULEMENT DE L'ENQUETE	6
2.6. CLOTURE DE L'ENQUETE	6
CHAPITRE 3. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET LES AVIS	7
3.1. OBSERVATIONS DU PUBLIC	7
3.2. LES AVIS	7
3.3. CONSULTATION ET REPNSES DU MAITRE D'OUVRAGE	8
CHAPITRE 4. ANALYSE ET APPRECIATION DU PROJET	9
4.1. DOSSIER – PRESENTATION DU PROJET	9
4.2. CONCERNANT LES BESOINS	9
4.3. CONCERNANT L'INCIDENCE DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	10
CHAPITRE 5. CLÔTURE DU RAPPORT	10
ANNEXE	11
CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR	2

CHAPITRE 1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Objet de l'enquête

Il s'agit d'une demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives sur le territoire de la commune des Omergues, au lieu-dit « La Junare ».

1.2. Cadre juridique et contexte de l'enquête

1.2.1. Cadre juridique

L'enquête est soumise aux décrets et articles suivants :

- Code de l'environnement, et notamment, articles L 512-2 et suivants, L 123, R 512-2 et suivants et R 214-1.
- Décret n° 53-577 du 20 mai 1953 modifié (nomenclature des installations classées).
- Décret n° 2011-2021 du 29 décembre 2011.
- Décision n° E13000073/13 du 3 mai 2013 de M. le Président du Tribunal Administratif de Marseille me nommant commissaire enquêteur.

1.2.2. Bref historique du projet

La carrière des Omergues qui fait l'objet de la présente enquête est exploitée par la société des Carrières de Haute Provence. L'exploitation est autorisée depuis 1976, et a déjà fait l'objet de deux renouvellements :

- Un renouvellement de 15 ans en 1986.
- Un renouvellement de 9 ans en 2002.

L'autorisation d'exploiter étant arrivée à échéance en septembre 2011, la société des Carrières de Haute Provence a fait une nouvelle demande de renouvellement d'exploiter cette carrière.

1.3. Désignation du commissaire-enquêteur

Suite à la demande présentée par M. Christian Brest, le 16 novembre 2012, j'ai été désigné comme commissaire-enquêteur par arrêté préfectoral n° 2013-986 du 21 mai 2013. M. Michel Bouzon a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

CHAPITRE 2. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1. Consultations, démarches et contrôles préalables à l'enquête

Le 11 juin 2013, je me suis rendu à la mairie des Omergues en compagnie de M. Bouzon, commissaire suppléant (qui n'a pas eu à intervenir au cours de l'enquête) afin de rencontrer M. le Maire des Omergues et pour visiter les lieux.

M. le Maire des Omergues n'avait pas reçu le dossier de demande de renouvellement d'autorisation et j'ai appelé la Préfecture de Digne afin qu'il soit remédié à cette lacune.

L'affichage étant en format A4 blanc, j'ai également informé la Préfecture de cette anomalie afin qu'elle avertisse la société des carrières de Provence pour qu'il soit remédié à cette anomalie.

L'affichage suivant a été obtenu :

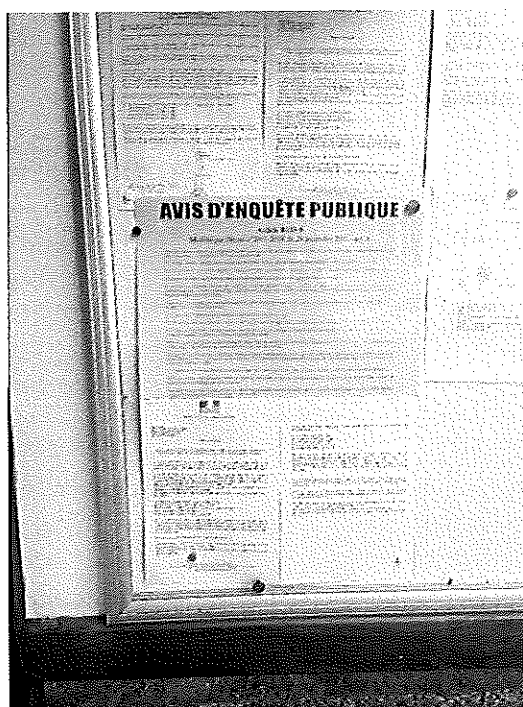


Photo n° 1 - Affichage sur le panneau de la mairie des Omergues



Photo n° 2 - Affichage sur le site de la carrière

J'ai adressé en lettre suivie tous les registres d'enquêtes auparavant complétés, paraphés et signés, aux différentes mairies concernées, à savoir, **Les Omergues, Le Contadour-Redortier, Revest du Bion, Barret de Liourre et Ferrassières**, et ai vérifié que les registres étaient bien parvenus dans les différentes mairies avant le début de l'enquête.

2.2. Publicité et information préalable à l'enquête

La publicité de l'enquête a été faite dans les mairies, selon l'affichage officiel habituel. Les mairies de Ferrassières, du Revest du Bion, de Barret de Liourre m'ont transmis leurs certificats d'affichage.

J'ai pu constater par moi-même que l'affichage sur la panneau de la mairie des Omergues était réalisé, bien que non totalement conforme.

Personne ne s'est plaint d'une insuffisance d'information.

2.3. Modalités de l'enquête

En conformité avec l'arrêté prescrivant l'enquête, celle-ci s'est déroulée du lundi 17 juin au vendredi 19 juillet inclus. Le dossier et les registres d'enquête ont été mis à la disposition du public. Cinq permanences ont été tenues en mairie des Omergues pour donner des informations au public et recevoir toutes observations tant écrites qu'orales :

- Le mardi 18 juin, de 9h à 12h
- Le vendredi 28 juin 2013, de 9h à 12h
- Le mardi 2 juillet 2013, de 9h à 12h
- Le vendredi 12 juillet 2013, de 9h à 12h
- Le vendredi 19 juillet 2013, de 9h à 12h.

Je suis de plus allé visiter la carrière le 11 juillet 2013.

Il m'a également été transmis les délibérations des conseils municipaux des communes Revest du Bion, Barret de Liourre et Ferrassières. La mairie de Revest de Bion a également noté son avis directement dans le registre correspondant.

A l'issue de l'enquête, j'ai contacté le demandeur afin qu'il exprime d'éventuelles remarques.

M. Brest m'a répondu par courrier du 8 août 2013 (voir en annexe).

2.4. Le dossier d'enquête

Le dossier déposé à l'enquête comprend :

- Un dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation de mars 2011.
- Un dossier complémentaire au DDAE de mars 2011.

A noter que certaines pages de ce dossier sont imprimées à l'envers, ce qui n'en facilite pas la compréhension.

2.5. Déroulement de l'enquête

J'ai siégé en mairie dans la salle de réunion de la commune des Omergues.

Une seule personne s'est présentée pour l'enquête aux Omergues, lors de la dernière permanence.

L'enquête s'est déroulée sans incident et personne ne s'est plaint de n'avoir pu, ni accéder aux dossiers, ni avoir été gêné par les jours et heures ouvrables de la Mairie.

2.6. Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête le registre d'enquête a été clos mes soins et par certains maires (**Les Omergues, Le Contadour-Redortier, Revest du Bion, Barret de Liourre et Ferrassières**) et m'ont été renvoyés par courrier.

A noter que je n'ai reçu le registre d'enquête du Revest du Bion que le 12 août 2013. Une copie m'a été envoyée par mail le 30 juillet 2013.

CHAPITRE 3. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET LES AVIS

3.1. Observations du public

Deux observations ont été consignées dans les registres de Revest du Bion et des Omergues.

Par ailleurs une personne est venue se renseigner lors de la permanence du 19 juillet en mairie des Omergues.

3.1.1. Demandes d'information et observations critiques

- **Observations** : n° 1
- **Contexte** : le 18 juillet 2013
- **Objet** : M. Barruol déclare avoir pris connaissance du dossier, et ne pas avoir d'objection à formuler.

En réponse :

Néant.

- **Observations** : n° 2
- **Contexte** : le 19 juillet 2013
- **Objet** : le conseil municipal de Revest du Bion déclare n'avoir aucune observation à formuler.

En réponse :

Néant.

3.1.2. Visites sans remarque écrite.

- **Observations** : n° 3
- **Contexte** : le 19 juillet 2013
- **Objet** : Une personne est passée pour se renseigner sur le projet craignant que celui-ci n'implique des passages de camions sur le flanc sud de la vallée, ce qui n'est pas le cas.

3.2. Les avis

Aucun avis des personnes publiques ne m'a été transmis.

3.3. Consultation et réponses du maître d'ouvrage

Dans la mesure où aucune remarque n'a été formulée sur le projet, j'ai adressé un courrier recommandé le 31 juillet 2013 à M. Brest, après avoir attendu vainement le registre du Revest de Bion, et après réception d'une copie par mail de ce registre le 30 juillet 2013.

Ci-après le contenu du courrier que j'ai adressée au pétitionnaire :

Monsieur,

J'ai été désigné comme commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur votre demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives sur le territoire de la commune des Omergues au lieu-dit « La Junare ».

Cette enquête s'est déroulée du 18 juin au 19 juillet 2013. Cinq registres ont été déposés dans cinq communes différentes durant l'enquête, afin que le public puisse y inscrire ses remarques : Les Omergues, Le Contadour - Redortiers, Revest du Bion, Barret de Liourre, Ferrassières.

J'ai reçu hier soir le dernier registre.

La procédure veut que je vous communique les observations écrites et orales du public et que vous ayez un délai de 15 jours pour produire vos observations éventuelles.

Deux personnes sont passées se renseigner sur le projet, aux Omergues et au Revest du Bion. Aucune remarque ni positive ni négative n'a été formulée.

Il n'y a donc pas lieu à fournir un mémoire en réponse.

En revanche, si vous désirez me communiquer des remarques complémentaires sur le projet, cela est possible.

J'attends donc de votre part un courrier en réponse à cette lettre, me permettant de clôturer toutes les informations sur ce projet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Le commissaire enquêteur

GH Ducreux

M. Brest, gérant de la Société des Carrières de Haute Provence, m'a répondu le 8 août 2013 en m'informant qu'il n'avait aucune remarque complémentaire à formuler.

CHAPITRE 4. ANALYSE ET APPRECIATION DU PROJET

4.1. Dossier – présentation du projet

L'exploitation de la carrière des Omergues représente une à deux campagnes d'extraction de une à deux semaines en avril et/ou en septembre de chaque année.

Le site correspond à une superficie de 6.6 ha.

La production annuelle maximale est d'environ 4000 T.

Les produits extraits sont sous forme de dalles et blocs calcaires, qui sont ensuite transportés par camion dans les ateliers de la carrière de Banon.

Ils sont ensuite transformés selon la demande locale ou régionale, pour la restauration de monuments et bâtiments historiques ou de bâtiments du patrimoine rural, pour les voiries, les arts funéraires, pour des aménagements intérieurs ou extérieur, ou comme pierre à bâtir.



Photo n° 3 - vue du front de taille actuel

4.2. Concernant les besoins

Il est noté en page 8 du dossier que la superficie totale sollicitée est de 66 000 m², que la superficie exploitable est de 53 200 m², que le rythme moyen d'exploitation est de 2000 T/an, et que le rythme maximum d'exploitation est de 4000 T/an.

Ce chiffre peut être considéré comme faible.

4.3. Concernant l'incidence du projet sur l'environnement

Il est précisé en page 23 du dossier que le front de la carrière ne pourra excéder 200 m de longueur et qu'il sera limité en profondeur sur 2 m en moyenne, avec un maximum de 5 m.

En page 51, le schéma d'exploitation est précisé de la façon suivante :

- Ouverture d'une première fouille de 2 m de profondeur, à 10 m du bord du front de taille nord (durée de 6 ans).
- Approfondissement de 2 m sur l'ensemble de la fouille (durée 6 ans).
- Approfondissement de 1 m (durée 3 ans).
- Comblement de la carrière avec les stériles et les terrains de couverture.

Le volume annuel des stériles est estimé à 100 m³.

La remise en état des lieux se fera au fur et à mesure de l'exploitation.

Compte tenu de la situation de la carrière, l'impact est très faible à tout point de vue.

CHAPITRE 5. CLÔTURE DU RAPPORT

Dans le cadre de l'enquête dont j'étais chargé, j'ai pris connaissance et visé les pièces du dossier et vu les lieux concernés par cette enquête.

J'ai ouvert les registres d'enquêtes et veillé à l'accomplissement des formalités d'affichage. J'ai visité le site le 11 juin 2013.

Aux jours et heures, je me suis tenu à la disposition du public.

Deux observations ont été consignées dans les registres d'enquête.

Les registres d'enquêtes ont été signés et clos par moi-même et Mrs les maires de certaines communes.

Après avoir relaté le déroulement de cette enquête, j'ai analysé la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter et j'ai consulté le demandeur.

J'ai dressé le présent rapport d'enquête qui a été clos, après avoir été signé, pour le remettre à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence assorti de mes conclusions motivées.

Fait à Château Arnoux le 19 août 2013

Le Commissaire-enquêteur

GH DUCREUX

ANNEXE

1. Certificats d'affichage des communes de Revest du Bion, Barret de Liourre et Ferrassières.
2. Délibérations des conseils municipaux de Revest du Bion, Barret de Liourre et Ferrassières
3. Réponse de la Société des carrières de Haute Provence à mon courrier.

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Commune des Omergues

**Enquête publique relative
à la demande de renouvellement
d'autorisation d'exploiter une
carrière de roches massives sur le
territoire de la commune des
Omergues, au lieu-dit « La
Junare »**



CONCLUSIONS



Du 17 juin au 19 juillet 2013 inclus

Commissaire-enquêteur : Georges Henri DUCREUX

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport ci-joint, l'enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière sur la Commune des Omergues s'est déroulée du 17 juin au 19 juillet 2013.

Au terme de cette enquête, mes conclusions motivées sont les suivantes :

- suite à l'examen des pièces du dossier d'enquête en l'état actuel, après avoir reçu et entendu le public, après consultation du demandeur et après avoir pris connaissance de ses réponses, après une visite des lieux pour l'examen du site concerné ;
- au vu de la faible quantité de matériaux prélevés et du peu d'impact que cela engendre sur l'environnement ;

J'émet

un avis favorable

à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière de roches massives situé sur le territoire de la commune des Omergues, au lieu-dit « La Junare ».

Fait à Château Arnoux, le 19 août 2013

Le commissaire-enquêteur
Georges Henri DUCREUX